

Liste des pièces justificatives attendues à la DP

Intervention 73.03

Précision (le cas échéant)	Critère		Pièce à fournir
Pièces communes à tous les types d'actions	Conformité administrative		Formulaire de demande de paiement complété, daté et signé
			Annexe financière à la demande de paiement
			Carte d'identité ou passeport du signataire en cours de validité, si changement depuis la DA
			RIB/IBAN si changement
	Porteur		L'acte légal conforme en vigueur attestant de la délégation à un tiers définissant le périmètre et les dates de l'intervention de la personne extérieure à l'opération
			Si changement de situation au regard de la TVA : Attestation de non-assujettissement à la TVA (si évolution depuis la DA)
			Si Jeune Agriculteur : Si non fournies à la DA, attestation d'affiliation à la MSA en tant que chef d'exploitation
			Si mandat autre que le mandat de paiement : Une copie du mandat (si non fournie précédemment)
			Si mandat de paiement : - Les justificatifs d'identité du ou des mandants et du mandataire - Les pouvoirs (ou délégations) - Les statuts (s'ils existent) - Le RIB du mandataire L'IBAN du mandataire
	Conformité de l'opération		Pour toutes les premières demandes de paiement, si la demande d'aide est une aide d'État avec effet incitatif : Attestation de début de travaux
			Nouveau plan d'entreprise : Dans le cas où le projet présente des écarts avec les orientations, objectifs et prévisions du Plan d'Entreprise fourni à la demande d'aide, pour les bénéficiaires autres que les collectivités et les opérations dont le montant total est supérieur à 200 000 € HT
			Livrables, documents permettant de prouver la réalisation de la dépense et du lien avec le projet (PV travaux, photos...)

	Affichage et publicité FEADER		Preuve du respect des obligations de publicité FEADER : Consultez vos obligations durant et après la réalisation de votre projet sur le site de l'Europe en Guadeloupe : https://www.europe-guadeloupe.fr/jai-un-projet/communiquer-sur-mon-projet/
			Photo de l'affiche publicitaire du FESI et des matériels subventionnés (si nécessaire) y compris sur le(s) site(s) internet de la structure Si concerné par des investissements immatériels : support audio et vidéo indiquant la participation du FEADER et de la région Guadeloupe.
Commun à tous les postes de dépenses au réel sauf frais de personnel, amortissements et contributions en nature			Copie des factures ou pièce de valeur probante équivalente, contenant au minimum les informations suivantes : • le numéro de la facture, • la date d'émission du document, • les nom et prénom ou la raison sociale de la personne physique ou morale qui produit le document ainsi que son adresse (un identifiant prouvant l'existence légale est vivement recommandé : exemple un N° SIRET), • les nom et prénom ou la raison sociale de la personne physique ou morale qui est destinataire du document ainsi que son adresse,
			Preuves d'acquittement des dépenses Les preuves d'acquittement sont : • soit une copie des factures ou des pièces équivalentes avec les mentions d'acquittement inscrites par le fournisseur, le prestataire, l'entrepreneur... Les mentions d'acquittements sont les suivantes : ○ la présence de la mention « acquittée le » ou mention équivalente, ○ la date d'acquittement, ○ le cachet du fournisseur, ○ la signature du fournisseur, • soit la signature du comptable public (si vous êtes un bénéficiaire public), d'un commissaire aux comptes ou d'un expert-comptable (si vous êtes un bénéficiaire privé) sur l'état récapitulatif des dépenses annexé à la demande de paiement, • soit une copie des relevés de compte bancaire faisant apparaître le débit correspondant et la date du débit (surligner les dépenses qui concerne le projet), si vous êtes un bénéficiaire privé.

			Livrables, documents permettant de prouver de la réalisation de la dépense et du lien avec le projet (PV travaux, photos...)
			Pour les projets concernés par une aide d'Etat : Pièce estimative des dépenses avec la mention "bon pour accord", date et signature
Ressources			Dans le cas de versement de subventions par des financeurs externes publics ou privés, attestation pour chaque cofinanceurs de son versement précisant le montant, la date, l'identification du bénéficiaire et du projet
			Etat récapitulatif des ressources visées par le comptable, le cas échéant
Spécifiques aux investissements en plus des pièces justificatives communes à tous les postes de dépenses au réel	Investissements immatériels		Pièces justificatives attestant de la réalisation de l'investissement (ex : rapport d'études)
	Autoconstruction		Pièces comptables justifiant de l'auto-construction
			Justificatif du temps passé par le porteur (le cas échéant). Celui-ci peut prendre la forme d'une déclaration par l'exploitant du nombre d'heures consacrées aux travaux, en référence au smic horaire brut, dans la limite de 50 % du coût HT des matériaux et autres dépenses facturés en lien avec les travaux
	Investissements avec permis de construire		Déclaration préalable de travaux / aménagement, obligatoire à la dernière demande de paiement : Déclaration attestant d'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)
			Garantie décennale (si non fourni à la DA)
	Maîtrise foncière		Justificatif de maîtrise foncière (titre de propriété, attestation de notaire, bail, convention d'occupation temporaire, contrat de prêt à usage) (si non fourni à la DA)
	Matériel d'occasion		Déclaration sur l'honneur du vendeur datée et signée, indiquant l'origine exacte du matériel ou accompagnée de la copie de la facture initiale de l'achat du matériel, et confirmant que le bien n'a pas été acquis au moyen d'une aide publique au cours des cinq dernières années.
			Justificatif du respect des normes applicables : lorsqu'il ne peut être produit un document justifiant de la conformité aux normes, le demandeur doit pouvoir établir que le vendeur a acquis le matériel neuf.
	Environnement-Normes sanitaires et de sécurité		Copie de récépissé ou autorisation au titre des Installations Classées pour l'Environnement (ICPE) ou du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) (si non fourni à la DA)

	Investissements présentés en amortissements	•	- Justificatif de la valeur du bien amorti (évaluation par un expert indépendant) - Justification du taux d'affectation au projet en cas d'affectation partielle au projet. - Justification du calcul de la prise en compte de la durée de l'amortissement par rapport à la durée du projet : plan d'amortissement si existant (prévisionnel le cas échéant) autre document de calcul selon une méthode vérifiable le cas échéant - Procédure interne en matière d'amortissement (procès-verbal de l'administration générale, rapport Commissaire aux Comptes, règlement financier ...). - Fiche immobilisation comptable (si MO public). - Déclaration sur l'honneur du bénéficiaire (datée et signée) que les aides européennes n'ont pas déjà contribué à l'acquisition du bien"
	Dépenses par crédit-bail		Preuve de la réduction de loyers, se matérialisant par l'un des deux documents suivants : - Document contractuel attestant de la réduction uniforme de tous les loyers sur la période de bail, - Échéancier des réductions fixé par une clause du contrat ou par tout autre document probant ne pouvant pas excéder la période du bail.
Éligibilité des dépenses de frais de personnel	Justificatifs de la matérialité des dépenses	•	- Bulletins de salaire, journal de paie ou déclaration sociale nominative (DSN) sur la période de réalisation - Attestation d'absence de congés exceptionnels (ex : congés maternité...) ou détail des congés exceptionnels sur la période considérée "
	Justificatifs du temps d'affectation à l'opération	•	- Copie de fiche de poste, lettre de mission ou contrat de travail décrivant les missions mentionnant le taux d'affectation au projet et signé par le supérieur hiérarchique - Attestation mentionnant les jours inéligibles (maladie, enfant malade, ...) ou l'absence de jours inéligibles.

			Attestation sur l'honneur du représentant de la structure si un des éléments obligatoires dans la lettre de mission n'est pas rempli "
	Si les dépenses consistent en la mise à disposition de personnels à titre pécuniaire		Copie de la convention de mise à disposition nominative
Éligibilité des dépenses de contributions en nature	En cas de frais de personnel valorisés sous forme de contributions en nature	•	- Convention de mise à disposition nominative (indiquant notamment la nature du service, le lien direct avec l'opération, la durée et la période d'activité prévisionnelle sur l'opération, datée et signée) ou justificatif d'affectation ; - Documents comptables ou des pièces de valeur probante équivalente ; - Preuve de la rémunération applicable à un travail équivalent
	En cas de terrains ou de biens immeubles valorisés sous forme de contributions en nature		Attestation d'affectation du bien à l'opération et certificat d'un expert indépendant qualifié ou d'un organisme officiel dûment agréé par les autorités administratives compétentes, distinct du bénéficiaire
	En cas de services valorisés sous forme de contribution en nature		Tous documents (prix catalogue, devis, etc.) permettant de justifier la valeur de la contribution et son adéquation avec les prix pratiqués sur le marché
Commande publique			Formulaire « respect de la commande publique »
			Pièces justificatives du respect des règles de la commande publique (documents attestant de la forme écrite du marché, du respect de la mise en concurrence et de la publicité, de la notification de marché aux entreprises retenues, attestation sur l'honneur de l'absence de conflit d'intérêt du pouvoir adjudicateur et du prestataire retenu...) (en fonction des pièces déjà jointes au formulaire de demande d'aide)
Réalisation et résultats			Au stade de la dernière demande de paiement uniquement : preuve de réalisation de l'opération. Par exemple : Pour les investissements : Photographies de l'investissement. Dans le cas d'une construction ou rénovation d'un bâtiment, ces photos doivent également apporter la preuve

		du respect des modalités d'intégration paysagères prévues. • Pièces attestant des réalisations et/ou des résultats obtenus de l'opération conformément aux dispositions de la décision juridique
Cofinanceurs		Dans le cas de versement de subventions par des cofinanceurs publics ou privés, attestation pour chaque cofinanceurs de son versement précisant le montant, la date, l'identification du bénéficiaire et du projet
Justificatifs des indicateurs		Description prévisionnelle du projet et justificatif de la valeur réalisée
		Annexe « Liste des bénéficiaires finaux effectifs » à remplir